

La vie du contrat de la rente Viagère (3'26'42) VIA-05

★ OBJECTIFS

- Découvrir les garanties de paiement de la rente.
- Savoir qu'advient-il des garanties.
- Connaître les conditions de l'inscription du privilège de vendeur d'immeubles.

i INFORMATIONS

- **Public** : Professionnels de l'Immobilier ou du crédit
- **Prérequis** : Aucun
- **Durée** : 3h26

🏠 FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Evolugo étudie chaque dossier individuellement et vous accompagne dans les démarches de financement.

👤 MOYENS

Pédagogiques :

- Cours théoriques
- Études de cas
- Questions/Réponses

Matériels :

- Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
- Paperboard

Méthodes d'évaluation :

- Quiz composé de QCU

📞 CONTACT

Tél :

01 84 80 80 95

E-mail :

accompagnement@evolugo.fr

NDA :

42680221468

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

🕒 HORAIRES

Libres en E-learning

• Test de positionnement	5'00
○ La vie du contrat de rente viagère (Partie 1)	7'50
○ La vie du contrat de rente viagère (Partie 2)	12'13
○ La majoration de la rente	12'00
○ Quelles sont les relations entre crédentiers et débentiers ?	10'04
○ Les garanties de paiement de la rente	13'16
○ Quelles sont les conditions de l'inscription du privilège de vendeur d'immeubles ?	15'36
○ L'objet du privilège du vendeur	7'12
○ La créance garantie	12'41
○ Les effets du privilège du vendeur inscrit	11'30
○ La mainlevée du privilège de vendeur d'immeubles	6'21
○ Les sûretés conventionnelles	10'38
○ Le cautionnement (Partie 1)	7'13
○ Le cautionnement (Partie 2)	9'21
○ La revente de l'immeuble	8'03
○ Le sous-acquéreur ne reprend pas à sa charge le paiement de la rente (Partie 1)	4'52
○ Le sous-acquéreur reprend à sa charge le paiement de la rente (Partie2)	10'18
○ Le débiteur originaire est déchargé	12'07
○ Qu'advient-il des garanties ?	7'27
○ Quiz	18'00
Total :	3'16'42
Test de satisfaction	05'00

Total : 3'26'42